**Pratiques de base de prévention et de contrôle des infections (PCI)**

Les pratiques de base sont les pratiques de prévention et de contrôle des infections (PCI) qui doivent être utilisées systématiquement durant toutes les activités et avec tous les clients et visiteurs afin d’aider à empêcher et à limiter la propagation des maladies infectieuses dans les lieux d’habitation collective.

Les pratiques de base comportent les cinq éléments principaux suivants :

1. Évaluation des risques
2. Hygiène des mains
3. Équipement de protection individuelle
4. Mesures environnementales
5. Mesures administratives

**ÉVALUATION DES RISQUES**

Avant d’entreprendre une tâche quelconque, une évaluation des risques de transmission de maladies doit être faite. L’évaluation des risques doit tenir compte de ce qui suit :

* Temps nécessaire pour exécuter la tâche
* Type de liquides organiques avec lesquels le travailleur pourrait entrer en contact
* Présence éventuelle de micro-organismes dans les liquides organiques
* Voie d’exposition potentielle à ces micro-organismes
* Sensibilité du travailleur à ces micro-organismes
* Environnement dans lequel cette tâche est exécutée

Les stratégies appropriées telles que l’hygiène des mains, la gestion des déchets et l’utilisation d’équipement de protection individuelle sont ensuite choisies en vue de réduire les risques d’exposition et de transmission des maladies.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l’Ontario suggère de poser les questions suivantes en vue d’évaluer les risques :

1. Quelle tâche dois-je effectuer ?

2. Quels sont les risques d’exposition aux éléments suivants ?

* Sang et liquides organiques, y compris les sécrétions respiratoires
* Peau endommagée
* Muqueuses (yeux, nez, bouche)
* Équipement ou surfaces contaminés

3. Est-ce que je possède l’expérience et les compétences nécessaires pour exécuter cette tâche ?

**HYGIÈNE DES MAINS**

L’hygiène des mains consiste à enlever ou à détruire les micro-organismes présents sur les mains tout en préservant l’intégrité des mains (la santé de la peau). L’hygiène des mains peut être assurée à l’aide d’un désinfectant pour les mains contenant entre 70 et 90 % d’alcool (si les mains ne sont pas visiblement sales) ou avec de l’eau et du savon (surtout si les mains sont visiblement sales).

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

L’ÉPI comprend les gants, les blouses, les couvre-chaussures, les lunettes, les lunettes à coques et les masques. L’ÉPI est particulièrement important lorsque la transmission des maladies peut avoir lieu par contact avec du sang, des liquides organiques, des muqueuses, de la peau endommagée ou des surfaces et de l’équipement contaminés, par pulvérisation, par aérosolisation ou par éclaboussures. L’ÉPI peut aider à créer une barrière entre le travailleur exposé et la source de micro-organismes.

**Gants**

Les gants ne doivent être portés qu’une seule fois, auprès d’un seul client et durant une seule intervention. Afin de prévenir la transmission des maladies, seuls des gants jetables doivent être utilisés. Les gants doivent être retirés et remplacés dès qu’ils sont très sales, entre chaque client et après une tâche salissante. Les gants doivent toujours être retirés selon une technique gant-contre-gant ou peau-contre-peau, laquelle préviendra la contamination des mains. L’utilisation de gants ne remplace pas la nécessité de suivre les pratiques d’hygiène des mains. Les gants créent souvent un environnement humide qui favorise la croissance des micro-organismes. Les mains doivent être bien nettoyées avant l’enfilage des gants et après leur retrait. L’hygiène des mains est également importante avant et après le changement de gants au cours d’une intervention ou entre deux tâches.

**Blouses**

Les blouses peuvent être jetables ou réutilisables. Les étapes suivantes doivent être respectées au moment de revêtir et de retirer une blouse :

Enfilage de la blouse

1. Procéder au lavage des mains.
2. Enfiler la blouse de sorte que l’ouverture soit au dos.
3. Attacher les courroies autour du cou et de la taille.

Retrait de la blouse

1. Détacher les courroies et tirer la blouse à partir du cou.
2. Glisser les doigts d’une main sous le poignet et insérer la main à l’intérieur.
3. Avec la main insérée à l’intérieur de la blouse, pousser la manche pour la retirer à l’aide de l’autre bras.
4. Replier les surfaces sales les unes contre les autres et rouler la blouse en boule (ne pas secouer).
5. Mettre la blouse dans le panier à linge.
6. Procéder au lavage des mains.

**Dispositif de protection du visage**

Le dispositif de protection du visage peut offrir une barrière efficace en vue d’empêcher que les yeux, le nez ou la bouche d’un travailleur entrent en contact avec des liquides organiques pulvérisés ou aérosolisés. On trouve différents types et diverses combinaisons de dispositifs de protection pour le visage, tels qu’un masque avec des lunettes de sécurité, des lunettes étanches ou un écran facial (avec des lunettes de sécurité ou des lunettes étanches), ou un masque auquel est fixé une visière (avec des lunettes de sécurité ou des lunettes étanches).

Marche à suivre pour retirer l’ÉPI

Le respect de la marche à suivre pour retirer l’ÉPI souillé est essentiel pour prévenir la contamination du travailleur. Le retrait de l’ÉPI doit être effectué dans l’ordre suivant :

1. Retirer les gants.
2. Retirer la blouse.
3. Procéder au lavage des mains.
4. Retirer la protection oculaire.
5. Retirer le masque.
6. Procéder au lavage des mains.

**MESURES ENVIRONNEMENTALES**

Les mesures environnementales visent à maîtriser et à limiter le plus possible le niveau de micro-organismes dans l’environnement. Ces mesures comprennent ce qui suit :

* Nettoyage rigoureux et régulier de l’équipement et de l’environnement, y compris le respect des marches à suivre et des horaires établis pour la blanchisserie
* Élimination adéquate des déchets tels que les objets tranchants
* Ventilation appropriée
* Installation de contenants à déchets faciles d’accès et clairement marqués, distributeurs de produits d’hygiène des mains, et lavabos réservés au lavage des mains (si possible)
* Protocoles de regroupement en cohorte des résidents et de distanciation physique

**MESURES ADMINISTRATIVES**

Les mesures administratives de PCI sont intégrées à l’exploitation ou aux tâches « quotidiennes » de tout organisme d’habitation collective, et leur efficacité dépend de leur application rigoureuse par la direction et le personnel.

Les mesures administratives comprennent ce qui suit :

* Politiques et procédures de prévention et de contrôle des infections procurant au personnel les connaissances nécessaires pour s’acquitter de leurs responsabilités de façon sécuritaire au travail
* Politiques relatives à un milieu de travail sain, par exemple exclusion du travail (encourage à ne pas aller travailler quand on ne se sent pas bien) et restriction des visiteurs (décourage les visites par des personnes atteintes d’une maladie transmissible)
* Programmes d’éducation en matière de PCI pour le personnel, les clients et les visiteurs
* Initiatives favorisant un milieu de travail sain, par exemple :
  + Programmes d’immunisation
  + Programme de prévention des blessures par objets tranchants
  + Santé et sécurité au travail

**Références :** Prévention et contrôle des infections (PCI) Canada. Norme des programmes de prévention et de contrôle des infections (PCI). Can J Infect Control. Vol. 30, suppl. (décembre 2016), p. 1-97. Extrait de : [https://ipac-canada.org/photos/custom/pdf/IPAC\_Program\_Standard\_2016\_french.pdf](https://ipac-canada.org/photos/custom/pdf/IPAC_Program_Standard_2016_french.pdf.).